

## **POUVOIR – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2019**

*Rappel des dispositions de l'Article 14 .1 des Statuts : « Chaque membre peut se faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial ; la représentation par toute autre personne est interdite. Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre de l'assemblée est limité à un. »*

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_

Demeurant \_\_\_\_\_

Adhérent de l'Association SPIRITS VALLEY, Association Loi de 1901, dont le siège social est à COGNAC (16100), Pépinière Alexander Garandeau 29 rue du Port, inscrite sous le numéro 814 313 060,

**Donne Pouvoir, par les présentes, à :**

Madame, Monsieur<sup>1</sup> \_\_\_\_\_

Demeurant \_\_\_\_\_

Aux fins de me représenter lors de la réunion de l'Assemblée Ordinaire Annuelle de l'Association Spirits Valley qui aura lieu le **martedì 25 juin 2019 à 10h00** aux Abattoirs, 33 rue des Gabariers à Cognac (16100), afin de délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

1. Présentation des Rapports moral, financier et d'activité 2018 ;
2. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;
3. Questions diverses.

En conséquence, assister à cette réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'Ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Dans le cas où cette réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent Pouvoir conservera ses effets pour la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle arrêtée ultérieurement sur deuxième convocation avec le même Ordre du jour.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_ 2019

En deux (2) exemplaires

### **Signature**

*A Faire précéder de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir"*

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile